

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-127 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothée LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothée LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,
M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,
M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,
M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,
M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,
M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE,
Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER,
Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER,
Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE,
Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE
M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

Objet : Appel à projet du Conseil départemental du Pas-de-Calais : « Innovation Territoriale 2020 ».

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que l'intercommunalité du Sud-Artois initie depuis 18 mois des actions ayant trait à l'alimentation et aux circuits-courts. Ces actions s'inscrivent dans la démarche du Projet Alimentaire Territorial soutenu par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Monsieur le Président précise ensuite que l'intercommunalité réfléchit notamment à la capacité du territoire à fournir les services de restauration collective en produits locaux compte tenu des dispositions de la loi Egalim en créant une unité de transformation permettant d'envisager un approvisionnement des cuisines concernées depuis les espaces agricoles du territoire.

Monsieur le Président souligne que ce projet peut faire l'objet d'une étude financée par le conseil départemental du Pas de Calais au titre de l'appel à projets « Innovation Territoriale 2020 » et du Conseil Régional Hauts de France.

Monsieur le Président présente le dossier de candidature bâti par les services de l'intercommunalité et propose au conseil communautaire de solliciter sur cette étude d'opportunité visant à la création d'une unité de transformation de produits locaux l'aide maximale des partenaires financiers sollicités.

Monsieur le Président détaille les trois objectifs visés :

- Etudier le besoin en produits locaux transformés pour fournir des restaurations collectives du Sud-Artois (notamment collèges et ESMS),
- Identifier le flux de produits locaux bruts à transformer : nature, gammes, quantités, périodes, provenances.
- Etudier les formats envisageables pour une unité de transformation de produits locaux (légumerie, conserverie, laboratoire...) et le portage qui devra en découler, ainsi que le plan financier qui se résume dans le tableau suivant :

Etude de faisabilité sur 12 mois					
Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
Etude confiée à un prestataire extérieur	26 000 €	100 %	Subvention Département	10 400 €	40 %
			Subvention Région	10 400 €	40 %
			Fonds propres	5 200 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le dépôt par l'intercommunalité d'un dossier de candidature au titre du projet lancé par le Conseil Départemental du Pas de Calais dans le cadre du programme « Innovation territoriale 2020 » ;
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes les pièces relatives à la candidature de l'intercommunalité du Sud Artois ;
- de solliciter des différents partenaires financiers l'aide maximale sur les actions présentées ;
- de prévoir les crédits nécessaires au financement de ces actions dans les différents budgets de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.

Le Président,



Le Président,

